



## Arrêté du conseil municipal du 29 janvier 2024

### ARRETE DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A LA NOMINATION D'UNE COMMISSION NON PERMANENTE POUR LA REALISATION D'UNE NOUVELLE ECOLE

Le conseil municipal de Sauge

- vu l'article 18 du Règlement d'organisation de la commune de Sauge ;

**arrête :**

**Art. 1 :** La création d'une commission non permanente chargée de proposer des solutions au conseil municipal pour réunir les classes sur un seul site.

**Art. 2 :** Elle se compose des 7 membres suivants :

Mme Marion Brandenberger, Présidente  
Mme Sandrine Frutschi, secrétaire

M. Elia Buonanno, membre  
M. Frédéric Pannatier, membre  
M. Claude Poffet, membre  
M. Samuel Schmid, membre  
M. Emmanuel Rondez, membre

**Art. 3 :** Ses tâches se limitent à étudier et soumettre ses propositions/solutions au conseil municipal.

**Art. 4 :** Elle ne dispose d'aucune compétence financière.

**Art. 5 :** Le Président et la secrétaire ont le droit de signature.

**Au nom du Conseil municipal de Sauge**

Le Président :

Pierre-Alain Grosjean

La secrétaire :

Anne Grosjean

Plagne, le 31 janvier 2024